



Envoyé en préfecture le 07/09/2022
Reçu en préfecture le 07/09/2022
Affiché le
ID : 084-218401461-20220905-422022-DE

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
29/08/2022	29/08/2022	14	11	03

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre, à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, Maire,

Etaient présents : M. Joël BOUFFIES – Mme Carole ARAQUE –Mme Agnès BRUNET-Mme Ghislaine BOUSTIE- M. Philippe CAPOCCI -M. Claude CELLIER -Mme Laurence DE MOUSTIER -M. Jonathan FAUQUE - Mme Roselyne GIRAUDEL- M. Jean-Laurent MACABET- M. Thierry TARDIEU

Etaient absents, excusés :

Mme Bérengère FAVIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence De Moustier
M. Etienne RENET ayant donné pouvoir à Mme Carole Araqué
Mme Anna MARTINEZ ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Boustié

M. Jonathan FAUQUE est nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération : Approbation le choix des entreprises-Commission d'Appels d'Offres –Opération Station lavage des pulvérisateurs agricoles et traitement des effluents phytosanitaires

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal réuni en séance du 12 avril 2022 a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises préparé par le maître d'œuvre de cette opération, le bureau d'études BEPAC.

Pour rappel cette consultation s'est déroulée suivant une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique 2019.

Les travaux étant répartis en 2 lots sur les bases suivantes:

- Lot 1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie – Clôture – Serrurerie
- Lot 2 : Electricité – Equipements – Automatismes

La commission d'appels d'offres, réunie en mairie de Villedieu le 04 juillet 2022 a validé les termes du rapport d'analyse présenté par le bureau d'études BEPAC et a formulé le souhait d'engager une négociation avec les deux entreprises les mieux placées pour chaque lot.

Le rapport d'analyse des offres après négociation établi par le bureau d'études BEPAC suivant les règles fixées par le Règlement de la Consultation conduit aux classements suivants :

Pour le lot n°1 : **Terrassement VRD Maçonnerie Clôture Serrurerie**

Classement des candidats.

	ALIANS TP	FERRAND LOREILLE TP	MISSOLIN	TPR
--	------------------	--------------------------------	-----------------	------------

Montant des offres (€ HT)	228 645	210 035	178 090	199 565
Note Financière / 40	31	34	40	36
Note Technique / 60	37	37	51	51
Note Totale / 100	68	71	91	87
Classement	4^{ème}	3^{ème}	1^{er}	2nd

Pour le lot n° 2 : **Equipements, électricité automatisme**

Classement des candidats.

	MICHELIER	SYNTEA
	68 534,00	89 804,98
Note Financière / 40	40	31
Note Technique / 60	48	49
Note Totale / 100	88	80
Classement	1^{er}	2nd

La commission d'appels d'offres, réunie une nouvelle fois, le 29 aout 2022, a retenue :

- L'entreprise MISSOLIN pour le lot n°1 : Terrassement VRD Maçonnerie Clôture Serrurerie
- L'entreprise MICHELIER Pour le lot n° 2 : Equipements, électricité automatisme

M. Le maire demande au conseil de se prononcer sur le choix des entreprises à retenir pour l'exécution des travaux.

Le conseil Municipal,
Entendu l'exposé du maire,
Après délibération le CM

Décide :

- **Pour le lot n°1 : Terrassement VRD Maçonnerie Clôture Serrurerie**

De retenir l'offre de la société MISSOLIN pour un montant de travaux de 178 090,00 euros HT. Soit 3,2 % en dessous du montant estimé des travaux qui était de 184 000 euros HT.

- **Pour le lot n°2 : Equipements, électricité automatisme**

De retenir l'offre de la société MICHELIER pour un montant de travaux de 68 534 euros HT. Soit 3,5 % en dessous du montant estimé des travaux qui était de 71 000 euros HT.

D'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 07/09/2022 Reçu en préfecture le 07/09/2022 Affiché le ID : 084-218401461-20220905-422022-DE

Votes favorable à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Joël BOUFFIES.



PV et Décision de la CAO

Attribution du marché de travaux DES LOTS 1 ET 2 pour la réalisation de la station de lavage des pulvérisateurs agricoles

Nos ref : JB/SS
Affaire suivie par : Sandrine SAEZ
Objet : PV CAO du 29/08/2022

A Villedieu, le 29/08/2022

Madame, Monsieur,

Suite à la CAO, convoquée le 16 août 2022, et s'étant réunie ce jour, le 29 août 2022 à 13h30, à laquelle étaient présents :

- MM Joël Bouffiès, Etienne Renet, Jean-laurent Macabet, Jonathan Fauque,
- Mmes Rosy Giraudel et Carole Araqué.

A l'issue de la réunion, après présentation des négociations conduites auprès des entreprises :

- LOT 1 : TERRASSEMENT VRD MAÇONNERIE CLOTURE SERRURERIE
 - SAS Missolin Frères
 - SAS TPR

- Lot 2 EQUIPEMENTS, ELECTRICITE AUTOMATISME
 - SAS Michelier
 - -SAS Syntéa

4.1 LOT 1 : TERRASSEMENT VRD MAÇONNERIE CLOTURE SERRURERIE

Les deux candidats interrogés ont répondu que compte tenu de la conjoncture économique actuelle ils n'étaient pas en mesure de consentir de rabais commercial.

Sur la base des offres inchangées après négociations et après application des critères de jugement établis par le Règlement de la Consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre la société :

MISSOLIN pour un montant de travaux de 178 090 euros HT soit 3.2 % en dessous du montant estimé des travaux qui était de 184 000 euros HT.

Classement des candidats.

	ALIANS TP	FERRAND LOREILLE TP	MISSOLIN	TPR
Note Financière / 40	31	34	40	36
Note Technique / 60	37	37	51	51
Note Totale / 100	68	71	91	87
Classement	4^{ème}	3^{ème}	1^{er}	2nd

4.2 LOT 2 : EQUIPEMENTS, ELECTRICITE AUTOMATISME

La société SYNTEA a répondu que compte tenu de la conjoncture économique actuelle elle n'était pas en mesure de consentir de rabais commercial.

La société MICHELIER a consenti un effort commercial de 500 euros HT ramenant son offre de 89 034 euros HT à 88 534 euros HT.

Sur la base des offres remises par les candidats et après application des critères de jugement établis par le Règlement de la Consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre la société :

MICHELIER pour un montant de travaux de 68 534 euros HT soit 3,5% en dessous du montant estimé des travaux qui était de 71 000 euros HT.

Classement des candidats.

	MICHELIER	SYNTEA
Note Financière / 40	40	31
Note Technique / 60	48	49
Note Totale / 100	88	80
Classement	1^{er}	2nd

Après examen et délibération de la CAO, à l'avis unanime, il a été décidé d'attribuer le marché de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : SAS MISSOLIN
- Lot 2 : SAS Michelier

Ainsi, le montant global des travaux est arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/09/2022 Reçu en préfecture le 07/09/2022 Affiché le ID : 084-218401461-20220905-422022-DE

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

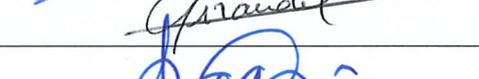
Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 084-218401461-20220905-422022-DE

	Estimation prévisionnelle	Offres mieux disantes
Lot 1 : Terrassement maçonnerie, réseau, clôture et portail	184 000,00 €	178 090,00 €
Lot 2 Equipements spéciaux, Electricité Automatismes	71 000,00 €	68 534,00 €
Montant total des prestations Hors Taxes	255 000,00 €	246 624,00 €
Montant de la TVA (20%)	51 000,00 €	49 324,80 €
Montant Total des prestations (€ TTC)	306 000,00 €	295 948,80 €

Le résultat de la CAO sera présenté lors du Conseil Municipal du 05 septembre 2022

M. Joël BOUFFIES	
M. Etienne RENET	
M. Jonathan FAUQUE	
M. Jean Laurent MACABET	
Mme Rosy GIRAUDEL	
Mme Carole ARAQUÉ	

Le Maire,



Joël BOUFFIES.

Destinataires :

Vice-Président : M. Etienne RENET

Membres titulaires : Mme Carole ARAQUE, M. Jonathan FAUQUE, M. Jean Laurent MACABET

Membres suppléants : Mme Rosy GIRAUDEL, M. Philippe CAPOCCI, M. Thierry TARDIEU

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 084-218401461-20220905-422022-DE

